



VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL

relatif à une demande de crédit de CHF 775'825.- pour
la mise à jour de la plate-forme informatique

(du 29 octobre 2008)

AU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Monsieur le président,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

Introduction

Dès 1996, toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs des administrations cantonale et communale ont été équipés de postes de travail informatique du type PC et ont bénéficié de l'installation des logiciels bureautiques de la société Microsoft.

Ainsi, de 1996 à 2001, les postes de travail ont été pourvus de la suite Office 95, de 2001 à 2008 de la suite Office 2000 complétée de Powerpoint 2000 (gestionnaire de présentations), du logiciel de dessin Visio 2000 et du client de messagerie Outlook 2000, ainsi que des logiciels de gestion, de sécurité et d'administration nécessaires à assurer la maintenance et l'exploitation de l'environnement de travail quotidien.

Les versions intermédiaires, soit Office 97 en 1997 ou Office XP en 2003 n'ont pas été retenues, principalement pour des raisons de coûts et d'intérêt général.

Comme indiqué aux pages 6 et 7 du rapport du Conseil communal sur les comptes 2007 (annexe 1), la plate-forme de travail existante doit encore évoluer de manière à intégrer les nouvelles orientations d'organisation du

travail (mobilité, téléphonie intégrée, etc.) et à régler les problèmes suivants :

- La mauvaise intégration de la suite bureautique actuelle avec les nouveaux outils de gestion collaboratifs (SharePoint ou Outlook 2007),
- L'annonce de l'arrêt du support de la suite bureautique Office 2000 par Microsoft dès juillet 2009,
- Le fait que la nouvelle version d'Office soit une version majeure entraînera des difficultés de collaboration avec d'autres partenaires qui intégreront cette nouvelle version.

Variantes possibles dans le choix de la plate-forme bureautique

La suite bureautique est devenue l'outil informatique de gestion le plus utilisé et il est essentiel de consacrer une attention soutenue au choix de cet instrument de travail.

Si en 1987, plusieurs dizaines de logiciels de traitement de textes étaient proposés, entraînant une concurrence importante, un choix varié de solutions ainsi qu'une incompatibilité manifeste entre les différents logiciels, dès 2000, en raison de l'hégémonie mondiale d'Office de Microsoft, il ne subsiste plus que quelques solutions.

Pour certains, ce monopole est un danger, pour d'autres, il représente l'occasion de pouvoir partager de l'information et des documents sans problèmes de compatibilité.

Ces divergences de vue ont permis l'émergence du mouvement *Open source*, qui défend la liberté d'accéder aux sources des programmes afin d'aboutir à un marché du logiciel dépendant de la vente de prestations et non des licences d'utilisation.

Aujourd'hui, plusieurs sociétés respectent les critères définis par *Open Source* et proposent aux utilisateurs d'accéder gratuitement aux sources des programmes, tout en facturant certains services tels que la formation aux nouvelles techniques et l'installation de ces nouveaux produits.

Ainsi, deux types de dépendances coexistent, la première porte sur le logiciel, la seconde sur le service offert. Les deux alternatives conduisent dans tous les cas à devoir prévoir une dépense importante.

Après analyse, il faut bien admettre que la solution *Open source* présente plus d'inconvénients que d'avantages.

Tout d'abord, il faut bien constater que tous les développements réalisés depuis 1996 nécessitant l'intégration de la bureautique (impression de documents, affichage de données dans un tableur, etc.) se sont fondés sur les produits Office de Microsoft, dans la mesure où le monde *Open source* n'existait pas encore. Ainsi, le choix d'une solution *Open source* nécessiterait le renouvellement de pratiquement toutes les applications existantes (l'État de Neuchâtel a fait une analyse des coûts associés qui se situeraient entre CHF 10 et CHF 20 millions, avec un temps de réalisation estimé à 5 ans).

De plus, en raison des multiples partenaires composant le mouvement *Open source*, son évolution ne résulte pas d'une stratégie financière et opérationnelle concertée et cohérente. Cette situation crée une grande incertitude quant à sa viabilité.

Finalement, les administrations publiques du canton de Neuchâtel n'ont pas la taille critique pour être parmi les premières à s'engager dans une solution *Open source*. Il faut relever qu'aucune des administrations engagées dans ce processus n'a, semble-t-il, atteint pour l'instant les objectifs prévus (par exemple la Ville de Munich, a dépensé CHF 50 millions à la fin de l'année passée sans pour autant obtenir les résultats qu'elle escomptait).

Dès lors, le Conseil communal a décidé de ne pas s'engager dans une solution *Open source*, et de privilégier la continuité en installant lors des 12 prochains mois une nouvelle plate-forme de travail équipée de la suite bureautique Office 2007 de Microsoft qui sera également le standard de l'administration cantonale jusqu'en 2013.

La variante retenue présente l'avantage de ne pas trop perturber l'utilisateur dans son travail quotidien, dans la mesure où Office 2007 permet l'intégration de la bureautique avec les outils collaboratifs déjà retenus (Messagerie, SharePoint, Intranet, Gestion de projet, ...) et assure également la pérennité de la maintenance. Cette solution favorise en outre l'évolution de la station de travail vers des logiciels intégrant la mobilité et la téléphonie. Elle offre également la possibilité d'améliorer la gestion et la sécurité de l'environnement de travail.

De plus, cette solution nous permet de ne pas installer la nouvelle version Office 14.

Evaluations des coûts et financement

Lors de la présentation des comptes 2007, un montant de **CHF 900'000.-** a été provisionné avec votre accord. A ce jour, nous envisageons les dépenses suivantes :

1. La configuration du matériel est indispensable à la mise en place de la nouvelle plate-forme et nécessite le remplacement d'environ 360 postes de travail. Le coût de cet achat est devisé à **CHF 430'000.-**.
2. L'achat des licences par poste de travail se présente comme suit :

	CHF
Windows Server CAL 2008 User CAL	31.80
SELECT Config Mgr Clnt Mgmt Lic 2007 (SMS)	42.65
Exchange CAL 2007	69.90
Office Standard 2007 Unlisted MVL	382.37
Office Communicator User CAL	48.00
Antivirus Poste de travail sur 5 ans (20.40 par année)	102.00
Sous-total	676.72
TVA	51.43
Total par poste	728.15

Le nombre de poste à équiper étant de 420, le coût total est devisé à **CHF 305'825.-**.

La formation du personnel est prévue en deux étapes :

- La première étape permettra d'informer en 1 ou 2 heures l'ensemble du personnel concerné. 30 à 40 personnes se verront ainsi indiquer les principales modifications ergonomiques et fonctionnelles de la nouvelle suite bureautique. Cette réunion sera ensuite accompagnée d'ateliers interactifs accessibles par Intranet.
- Le perfectionnement pourra ensuite être entrepris, comme aujourd'hui, par un organisme formateur qui prendra en charge le personnel qui souhaite augmenter ses connaissances. Nous estimons que **CHF 40'000.-** seront ainsi nécessaires en 2009.

Le montant total nécessaire selon les estimations actuelles est donc de :

Matériel :	CHF	430'000.-
Logiciel :	CHF	305'825.-
Formation :	CHF	40'000.-
Total	CHF	<u>775'825.-</u>

Conséquences sur les finances

La provision mentionnée plus haut - créée à fin 2007 - sera dissoute à concurrence de ce montant, si bien que cette dépense ne péjorera pas les comptes de fonctionnement de la Ville.

L'affectation ou la dissolution de la provision sera examinée à la fin de l'opération, au plus tard au bouclage des comptes 2009.

Conséquences sur les ressources humaines

La formation du personnel communal équipé d'une station de travail devra être mise en place principalement pour permettre l'acquisition des connaissances nécessaires à la nouvelle plate-forme bureautique.

Rapprochement et collaboration avec Le Locle

Le Locle n'ayant pas participé à la réflexion concernant la nouvelle station de travail, il n'y a actuellement pas de collaboration.

Éléments relatifs au développement durable

Cette nouvelle station de travail permettra d'intégrer naturellement les techniques et logiciels nécessaires à orienter l'administration communale vers une gestion « sans papier ».

Les anciens postes de travail seront donnés, comme par le passé, à des associations ou institutions d'utilité publique.

Ce rapport sera soumis à la Commission des Infrastructures lors de sa séance du 3 novembre 2008.

Le Conseil communal vous remercie, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, pour l'accueil réservé au présent rapport et vous prie de bien vouloir voter l'arrêté ci-dessous.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président
Jean-Pierre Veya

La chancelière
Muriel Barrelet

LE CONSEIL GENERAL

DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu un rapport du Conseil communal

arrête:

Article premier.- Un crédit de CHF 775'825.- est accordé au Conseil communal pour la mise à jour de la plate-forme informatique de l'administration communale.

Article 2.- Ce montant sera prélevé sur la provision pour le renouvellement du matériel informatique figurant dans les passifs transitoires à fin 2007.

Article 3.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président
Philippe Lager

Le secrétaire
Cyril Pipoz

Extrait page 61.2 Résultat économique

Récapitulation des écritures de boucllement et extraordinaires :

...

CHF

Attribution à la provision pour le renouvellement du matériel informatique	900'000.00
--	------------

...

Extrait page 7

...

- e) Le SIEN a informé récemment le Conseil communal d'un projet de migration sur une nouvelle version « Office », prévue pour 2009. Cette migration ne pourra pas s'effectuer avec le matériel actuel vu les reports décidés ces dernières années dans le renouvellement des postes informatiques. Dès lors, une part importante du parc informatique est économiquement jugée comme obsolète à la date du boucllement.

...